

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 FÉVRIER 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- De supprimer la régie Foire de printemps et de l'intégrer à la régie « produits divers ».
- que la convention de délégation pour la foire d'automne devra être appliquée intégralement sans modifications.
- que la commune percevra la redevance annuelle au 31 octobre 2018.
- que la commune prendra en charge les frais non prévus ou dépassant le taux d'inflation.
- que tous les tarifs seront identiques à 2017.
- que le délégataire fournira à la commune 500 laissez-passer habitants gratuits et 1200 laissez-passer invités vendus 2 €.
- de valider la programmation des travaux sylvicoles de l'ONF dans les parcelles 7r et 23r pour un montant total HT de 3 592.00 €
- de recruter un agent technique communal à temps partiel à durée déterminée au plus tard le 16 avril 2018.
- d'approuver l'adhésion au CAUE et la cotisation pour l'année 2018 s'élevant à 90 €.

***LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC UNE ABSTENTION (M. BAILLY Sylvain)
ET 12 VOIX POUR DÉCIDE :***

- D'attribuer comme suit les subventions de l'année 2018 :

ASSOCIATIONS	Montants à attribuer en 2017	Montants à attribuer en 2018
FOYER RURAL	250 €	250 €
FC PLAINE 39	250 €	250 €
CLUB DES RIVES DU DOUBS	250 €	250 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES RPI LAC	250 €	250 €
CYCLO-TOURISME LONGWY	250 €	250 €
ASSOCIATION DES ACVG LONGWY/PESEUX	100 €	100 €
SOCIETE DE CHASSE DE LONGWY	250 €	250 €
ADMIR CHAUSSIN	30 €	30 €
CENTRE LÉON BÉRARD	30 €	30 €
FFDSB DONNEURS DE SANG DOLE	30 €	30 €
SOUVENIR FRANCAIS CANTON DE CHEMIN	80 €	80 €
ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE DU JURA	20 €	20 €
PUPILLES ECOLES PUBLIQUES	20 €	20 €
FOYER LE COLIBRI LONS LE SAUNIER	30 €	30 €
ASSOCIATION HOBY	50 €	
ESChaussin Handball		50 €
TOTAL	1890 €	1890 €

***LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC 3 ABSTENTIONS (Mmes BOBET Myriam, BOGNON Céline
et M. CHARTON Laurent) ET 10 VOIX POUR DÉCIDE :***

- le renouvellement de la convention proposée par la SPA pour l'année 2018 pour un montant de 521 €.
- Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h30.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT